



ZONE DE DISTRIBUTION : R. D'AYTRE-PERIGNY-ST-ROGATIE

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité microbiologique.
Concernant la qualité physico-chimique de l'eau, la présence d'un pesticide (fosétyl) a été observée temporairement (printemps). Des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont en cours.
Il s'avère également que des dépassements de la limite de qualité pour le métabolite R471811 du pesticide chlorothalonil ont été constatés ponctuellement avant avril 2024. Toutefois, il convient de noter que, dans son avis du 29 avril 2024, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) a requalifié le R471811 comme un métabolite de pesticide non pertinent.
Par conséquent, à partir de cette date, la nouvelle valeur sanitaire à prendre en compte est la valeur indicative de 0,9 microgramme/L.
L'eau distribuée peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

C

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : COULONGE SUR CHARENTE, COULONGE-F1, LIBERNEUIL-F3, PLANTIS DU PERE-F4, SORINS-F2. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 18354 personnes sur 3 communes (AYTRE, PERIGNY, SAINT-ROGATIE). Le responsable des installations est : « C.D.A. DE LA ROCHELLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.D.A. DE LA ROCHELLE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **45**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **53**
Valeur moyenne : **27 mg/L**
Valeur maxi : **33 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **27**
Conformité : **70 %**
Nombre de substances recherchées : **225**
Valeur maxi : **0,25 microgramme/L (fosétyl)**
Substance(s) non conforme(s) : **chlorothalonil r471811 ; fosétyl**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **0,025 mg/L**
Valeur maxi : **0,1 mg/L**

CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE (CVM)

A

Absence NC en CVM ds les secteurs analysés lors du contrôle sanitaire

Élément d'origine industrielle, provenant d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en PVC fabriquées avant 1980 ou, plus rarement, d'une contamination de la ressource. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **15**
Valeur moyenne : **29,3 °f**
Valeur maxi : **31,9 °f**

Édité le 20/03/2025

UDI 017000219

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur l'ensemble de la zone concernée.